



Projet EMME Electro Mobility Materials Europe

Réunion de lancement - Parempuyre

24 mars 2025





Patrick BOBET

Conseiller délégué aux nouveaux grands projets
Industriels, Bordeaux Métropole





**Qu'est-ce que la
CNDP ?**





Richard PASQUET

Jean-Michel THORNARY

Garants de la Commission Nationale du Débat Public



Qui sont les garant.e.s ?



**Jean-Michel
THORNARY**

Garant domicilié en Ile-de-France et
membre de la Commission,
retraité, conseiller maître honoraire à la
Cour des comptes

jean-michel.thornary@garant-cndp.fr



**Richard
PASQUET**

Garant domicilié en Nouvelle-Aquitaine et
en Corse, retraité, commissaire enquêteur
en Gironde, médiateur pour le tribunal
Administratif de Bordeaux et de Bastia

richard.pasquet@garant-cndp.fr

CNDP - Garants de la concertation sur le projet
244 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

La Commission Nationale du Débat Public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habiletée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Elle défend un droit :

“
Toute personne a le droit [...] *d'accéder aux informations* relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de *participer à l'élaboration* des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.
”

Article 7 de la Charte de l'Environnement
– rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien-fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, de les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE

Vis-à-vis de
toutes les parties
prenantes



NEUTRALITÉ

Par rapport au
projet



TRANSPARENCE

Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-
vis du responsable du projet



ARGUMENTATION

Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION

Aller à la
rencontre de
tous les publics

Les missions du garant

En amont du lancement de la concertation, il réalise une *étude de contexte* auprès des différents acteurs et parties prenantes du projet afin de conseiller utilement le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier, des modalités et du calendrier de la concertation .

Pendant la concertation,

- il *veille à la qualité et à la sincérité des informations diffusées* sur le projet et au respect des étapes du processus décisionnel auprès des populations concernées;
- il *favorise l'expression* des participants à la concertation ;
- il assure *un rôle de recours* afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation.

Les missions du garant

Dans le délai d'un mois, au terme de la concertation préalable, il réalise un **bilan** de celle-ci et résume la façon dont elle s'est déroulée. Ce bilan comporte une **synthèse des observations et propositions présentées** et, le cas échéant, mentionne **les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable**.

Le bilan de la concertation préalable est rendu public par le garant à compter de la fin de la concertation. Il fera partie constitutive du dossier d'enquête publique.

Concertation préalable

Une concertation préalable, au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement

« permet de débattre de **l'opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques** principales du projet .../... des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts significatifs sur l'environnement** et **l'aménagement du territoire**.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de **solutions alternatives**, y compris, pour un **projet**, son **absence de mise en œuvre**. Elle porte aussi sur les **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable... »

et ce jusqu'à l'enquête publique.



LES OBJECTIFS

➤ Lancer la concertation préalable

➤ Présenter le projet

➤ Répondre aux interrogations
du public



Étienne GUYOT

Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine

Préfet du Département de la Gironde



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Antonin BEURRIER

Président Fondateur EMME





LES ÉVOLUTIONS À LA SUITE DES PRÉCÉDENTES CONCERTATIONS

ÉVOLUTIONS DU PROJET (EXEMPLES)

**Les risques industriels et
le classement SEVESO**

- ✓ Suppression de l'utilisation du dioxyde de soufre

Le risque inondation

- ✓ Réduction de 50 % de l'empreinte au sol
- ✓ Audit réalisé sur la gestion du risque inondation (CDR, Pays-Bas)

L'impact sur le milieu naturel

- ✓ Maintien du couloir écologique et évitement des zones humides au nord du site
- ✓ Possibilité d'usage des eaux de la station d'épuration de Blanquefort



Le dispositif de concertation





Le dispositif de concertation préalable

DU 24 MARS AU 15 MAI : 13 RENCONTRES



RÉUNIONS PUBLIQUES

- Lancement et clôture à Parempuyre



STANDS MOBILES

- Marché de Blanquefort
- Marché de Bassens
- Arrêt tramway Quinconces
- Plaine des sports
- Campus Talence (en cours d'organisation*)



ATELIERS THÉMATIQUES

- Ressources et raccordement
- Approvisionnement et logistique
- Risques industriels et inondation



VISITES DE SITE

- 3 visites de site à Parempuyre



CONFÉRENCE - DÉBAT

- Matériaux stratégiques et filière batterie
- Territoire et synergies

**Les détails de cette rencontre seront communiqués sur le site Internet de la concertation, une fois finalisés.*



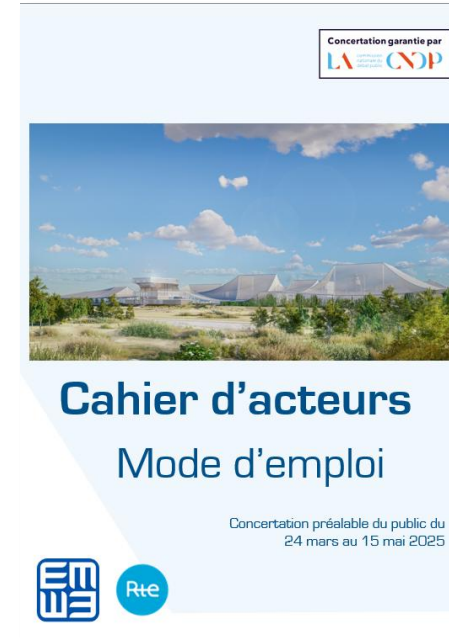
Le dispositif de concertation préalable

POUR S'INFORMER



- Le **dossier de concertation** : en version numérique et à disposition en mairie
- Le **site internet** : emme-concertation.fr

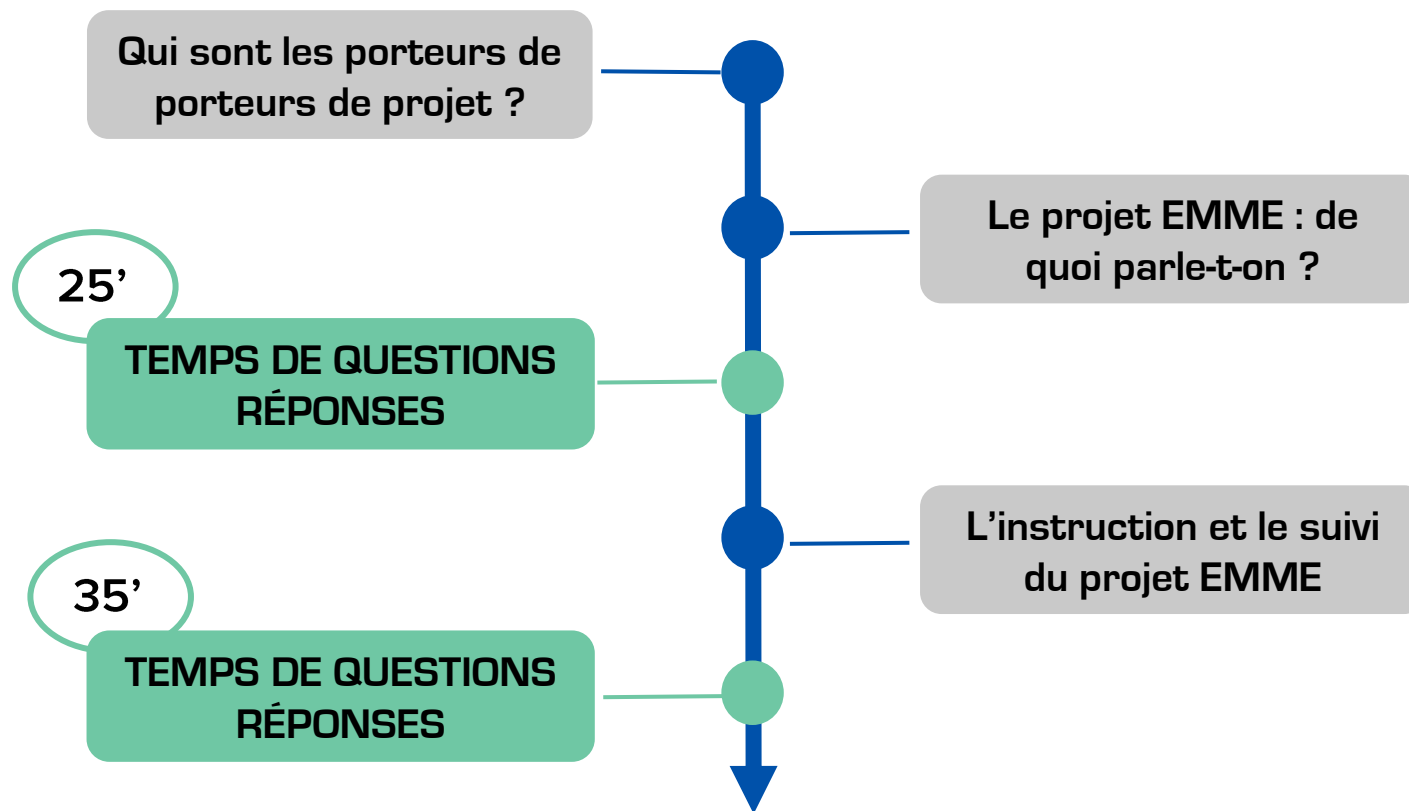
POUR CONTRIBUER



- Le **registre de contributions** : numérique et à disposition en mairie
- Le **cahier d'acteurs**



LE DÉROULÉ





LES INTERVENANTS



Antonin BEURRIER,
Président fondateur

Sylvie DUBOIS-DECOOL,
Directrice générale

Benjamin ENAULT,
Directeur Impacts

Frédéric TIREL
Responsable des opérations

Rte

Emeric LE BROUSTER
Responsable de projets



Jean-Frédéric LAURENT
Directeur général



PEGGY HARLE
Adjointe de l'unité départementale-
Responsable de cellule
DREAL



Richard PASQUET,
Jean-Michel THORNARY
Garants de la Commission
Nationale du Débat Public

Les règles du débat

Les principes

- Écoute active
- Temps de parole égalitaire
- Prise de parole organisée
- Focus sur le sujet

Les règles d'expression

- Tour d'expression dans la salle et en ligne
- Respect mutuel
- Sans interruption
- Sans attaques personnelles
- Langage respectueux
- Se présenter avant de développer sa question



**Qui sont les porteurs
de projet ?**





Antonin BEURRIER

Président Fondateur EMME





Qui sommes-nous ?

- EMME est une **PME française enregistrée et domiciliée à Bordeaux.**
- EMME se veut **un pôle industriel et d'expertises** en chimie minérale, incluant :
 - une usine de conversion de métaux critiques
 - un laboratoire en science des matériaux et en génie du procédé
 - un terminal industrialo-portuaire et logistique
- EMME ambitionne de **renforcer la souveraineté industrielle** de la France et de l'Europe, tout en contribuant à décarboner massivement l'économie des transports.

EMME : la science des métaux au service de l'innovation industrielle et environnementale



Qui sommes-nous ?

antonin



**ELECTRO MOBILITY
MATERIALS EUROPE**



Antonin Beurrier

**Président
fondateur**



Sarah Maryssael



Lucas Dow

EMME est une PME française
**enregistrée et domiciliée à
Bordeaux.**



Sylvie Dubois-Decool
Directrice Générale



VINCENT SMITH
Directeur Technique



JOHN GOUMA
Procédés Industriels



CHRISTIAN FRATEUR
Directeur Construction



BENJAMIN ENAULT
Directeur Impact



MATHIEU DECUISERIE
Opérations



FRÉDÉRIC TIREL
Opérations

Intégration paysagère

JDS
Architects

Technical Support


ARTELIA

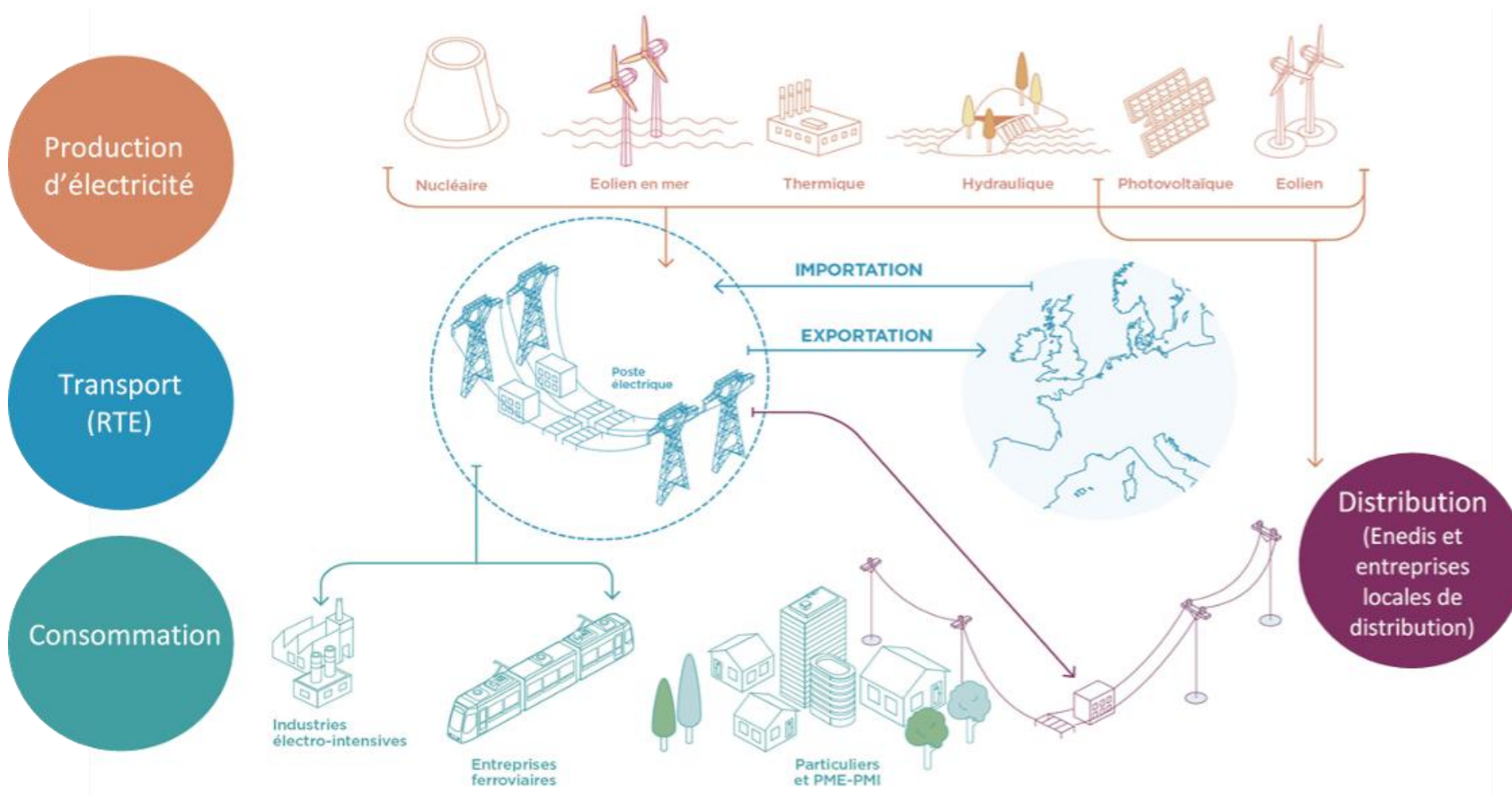
HATCH



Emeric LE BROUSTER

Responsable de projets



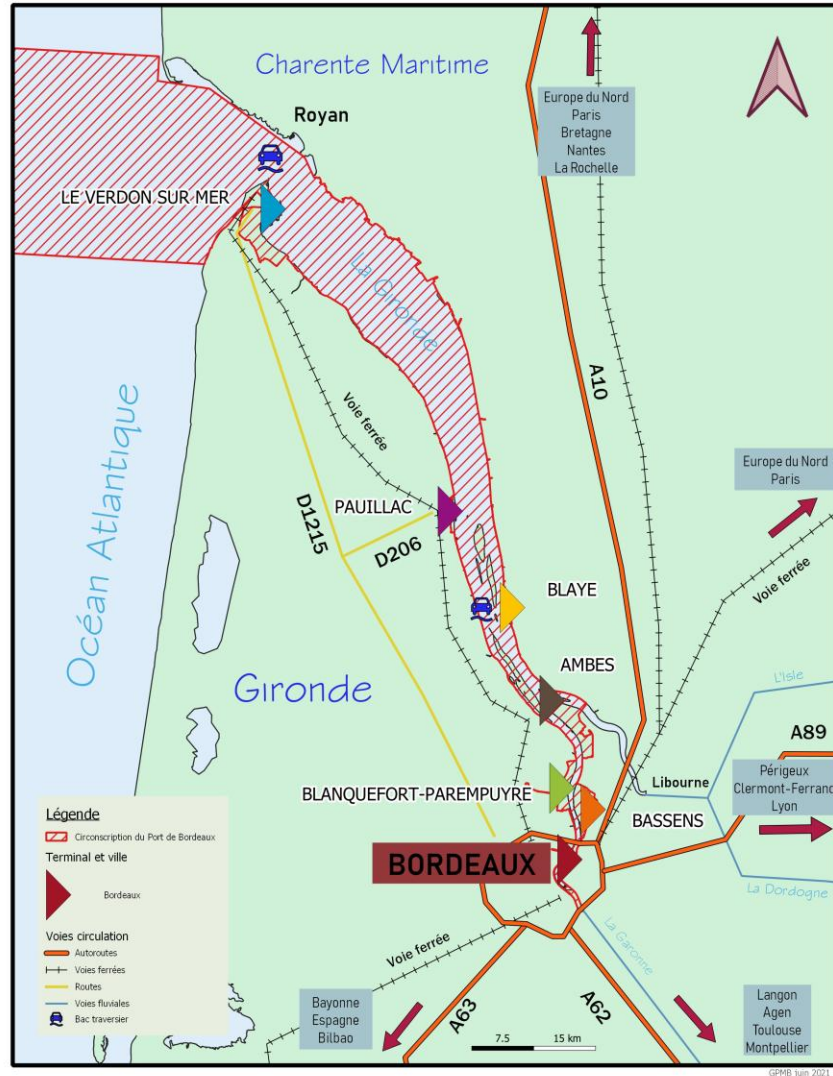




Jean-Frédéric LAURENT

Directeur Général





- Établissement public de l'État
- 6^{ème} Grand Port Maritime Français
- 7 terminaux portuaires spécialisés dont le terminal de Parempuyre
- Un chenal d'accès de 130 km
- + 8000 emplois directs sur les zones industrialo-portuaires
- Près de 300 entreprises
- >600 M€ de VA sur le territoire

Le site d'implantation du projet



210 hectares, appartenant au Port de Bordeaux, comprenant :

- 132 hectares de terrains agro-environnementaux intégrés dans le Parc des Jalles
- 41 hectares de mesures compensatoires
- 40 hectares dédiés aux activités économiques (dont 13 déjà aménagés)

Le terminal portuaire



Vue aérienne du site (Source : European France)

- Ancien terminal charbonnier, créé en 1930
- Réaménagé en 2015 avec la création d'un quai adapté pour accueillir des bateaux jusqu'à 10,5 m de tirant d'eau et d'un terre-plein de 7 hectares
- Situé à proximité du chenal de navigation
- Capacités d'aménagement de terrains contigus destinés aux activités en lien avec le port

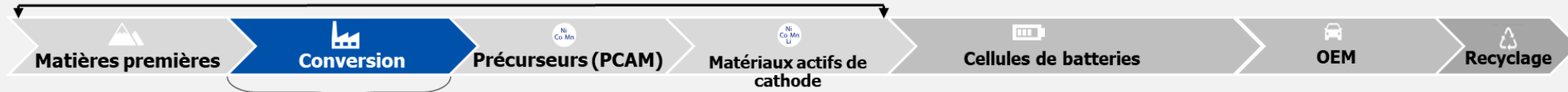


Le projet EMME : de quoi parle-t-on ?



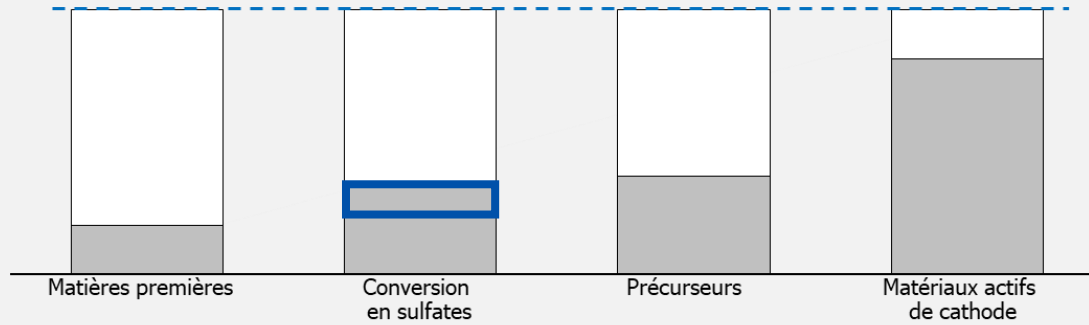


LA FILIÈRE BATTERIES EN EUROPE : SEGMENTÉE, EN ÉVOLUTION, DOMINÉE PAR LES ACTEURS ASIATIQUES



□ Déficit de capacité de production
■ Capacité de production

Besoin en Nickel en Europe en 2035 : 270 KTonnes (*)



• Augmentation des capacités en Europe avec les gigafactories

• **2035 : Fin prévue des véhicules à essence en EU**

• **Le futur de la mobilité électrique**

- **20 K tonnes de Nickel** dans 89 K tonnes de NiSO_4 (350/400.000 véhicules par an)
- **3 K tonnes de Cobalt** dans 14 K tonnes de CoSO_4

- Filière en évolution
- Filière dominée par les acteurs asiatiques



- Usine flexible
- Usine et process compétitifs



UNE IMPLANTATION AVEC ACCÈS MARITIME

Les besoins et critères pour le projet :

- **Logistique maritime et multimodale**
- Surface suffisante pour exploitation et compensation
- Accès à l'eau et à l'électricité
- Bassin d'emploi
- Écosystème industriel
- Soutiens institutionnels

SITES ÉTUDIÉS au sein du Grand Port Maritime de Bordeaux :



Ambès (33)

- Surface insuffisante (14 ha)
- Pas de poste d'accostage
- Pas suffisamment isolé



Bassens (33)

- Surface insuffisante (8 ha)
- Pas de poste d'accostage
- Proximité d'un dépôt pétrolier

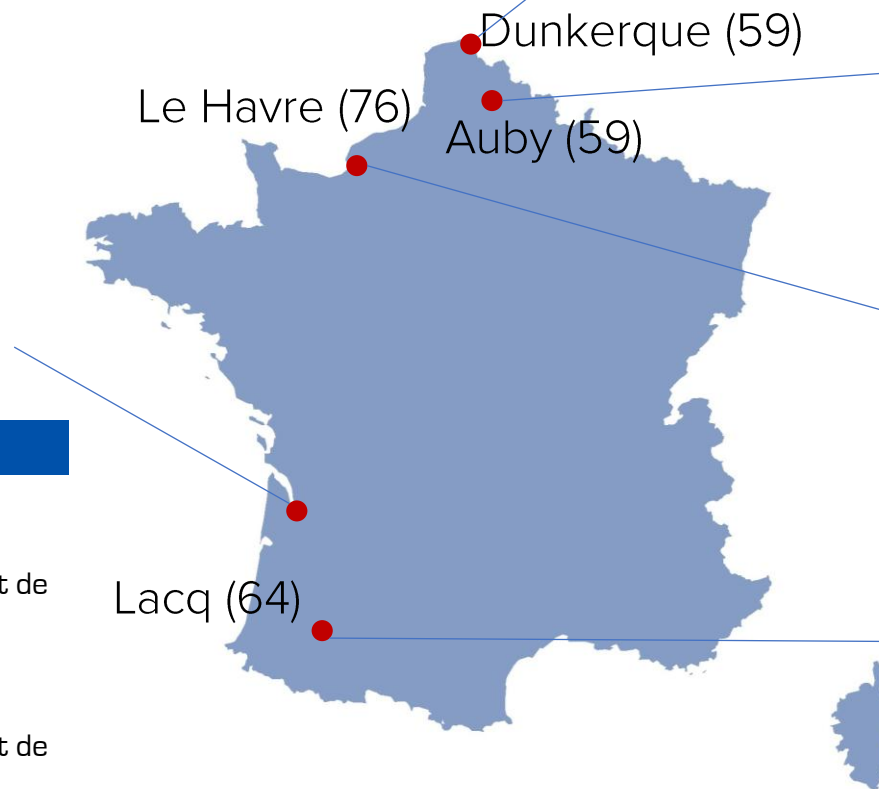


Verdon-sur-Mer (33)

- Surface insuffisante
- Site coupé en deux parties
- Éloignement des bassins d'emplois et de l'écosystème



- Surface insuffisante
- Site sous mesures d'évitement
- Éloignement des bassins d'emplois et de l'écosystème



SITES NATIONAUX ÉTUDIÉS :

Zone industrialo-portuaire de Dunkerque (59)

- Zone industrialo-portuaire de **Dunkerque (59)** :
- Travaux de réhabilitation et dépollution importants
- Logistique terrestre inadaptée
- Site préempté par d'autres projets industriels

Au sein de « Nyrstar » à Aubry (59)

- Au sein de « Nyrstar » à **Aubry (59)** :
- Proximité d'installations historiques
- Taille insuffisante (12 ha)

Zone industrialo-portuaire Le Havre — Sandouville (76)

- Zone industrialo-portuaire **Le Havre — Sandouville (76)** :
- Taille insuffisante (20 ha)
- Trop forte proximité industrielle

Sur la zone industrielle de Lacq (64)

- Sur la zone industrielle de **Lacq (64)** :
- Logistique terrestre inadaptée
- Taille insuffisante



LE SITE D'IMPLANTATION



Figure 2 – Délimitation géographique du projet*



Vue aérienne du site (source : europac France), en vert : périmètre du projet EMME (opérations et zones compensatoires contiguës)

- ✓ Logistique maritime et multimodale
- ✓ Surface suffisante
- ✓ Accès à l'eau et à l'électricité
- ✓ Bassin d'emploi
- ✓ Ecosystème industriel
- ✓ Soutiens institutionnels



L'USINE DE CONVERSION — PRÉSENTATION DU PROCESS INDUSTRIEL

MHP
(Mixed Hydroxide
Precipitate)



Nickel et Cobalt à l'état métallique



Nickel et Cobalt purifiés à l'état
chimique (sel)



$\text{NiSO}_4 \cdot 6\text{H}_2\text{O}$



$\text{CoSO}_4 \cdot 7\text{H}_2\text{O}$



MHP contenant du Nickel et du Cobalt

1

Dissolution du MHP avec de l'acide sulfurique

2

Élimination des impuretés (Fer, Al, Cr) par précipitation

3

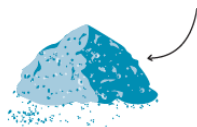
Extraction du Manganèse et du Cobalt avec solvants

4

Purification des solutions de Nickel et Cobalt par élimination des impuretés (Ca, Mg, Al, Cu)

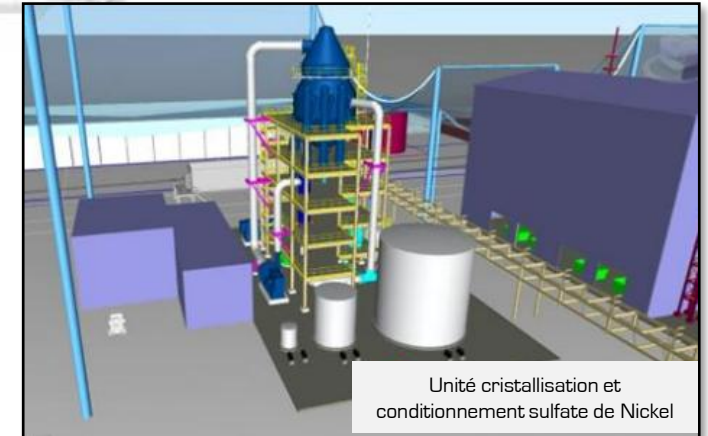
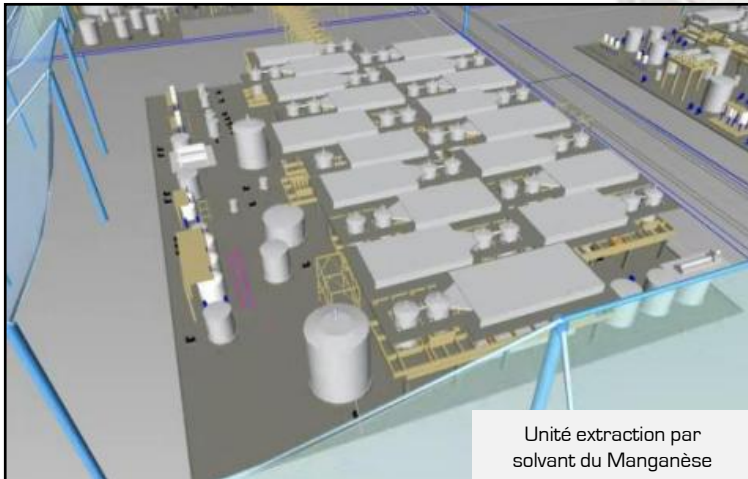
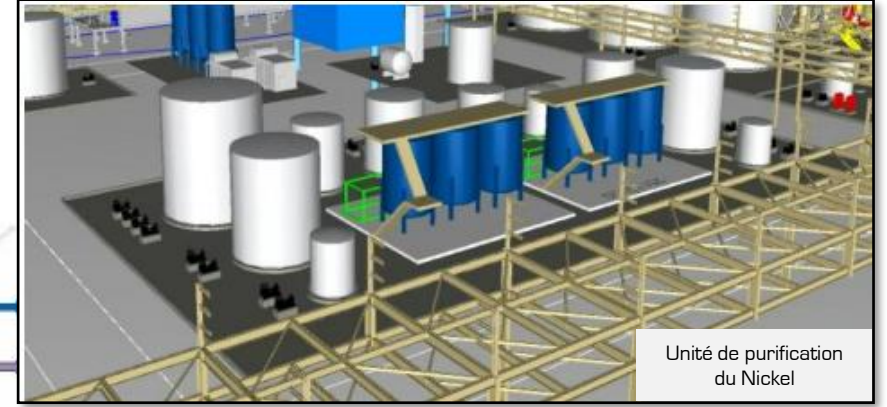
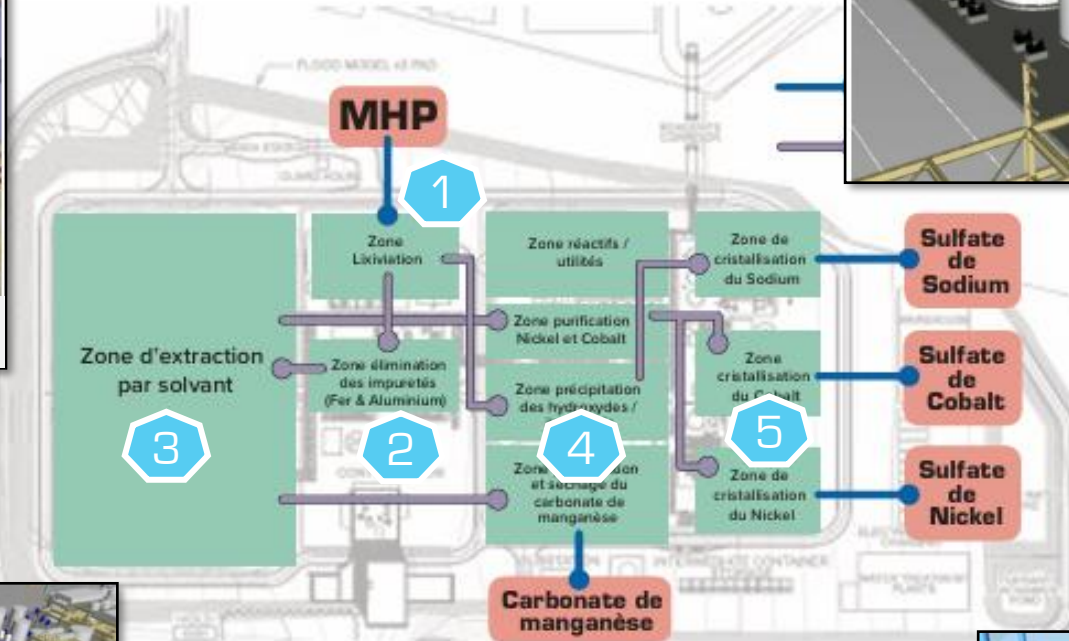
5

Cristallisation des solutions de sulfate de Nickel et Cobalt puis séchage. Conditionnement en big-bags.



Nickel et Cobalt en sels cristallisés, déshydratés

EMW IMPLANTATION ET INSTALLATIONS PRINCIPALES





LES RESSOURCES ET LA LOGISTIQUE



Électricité

30 MW de
puissance



Eau

24m³/h d'eau
brute

Produits entrants



Mixed Hydroxyde
Precipitate
100 Kt/ an

Tous produits
entrants

env. 250 Kt / an

Produits sortants



Sulfate de Nickel et
Cobalt
100 Kt/ an

Tous produits
sortants

env. 250 Kt / an

Logistique



Fret en
conteneurs

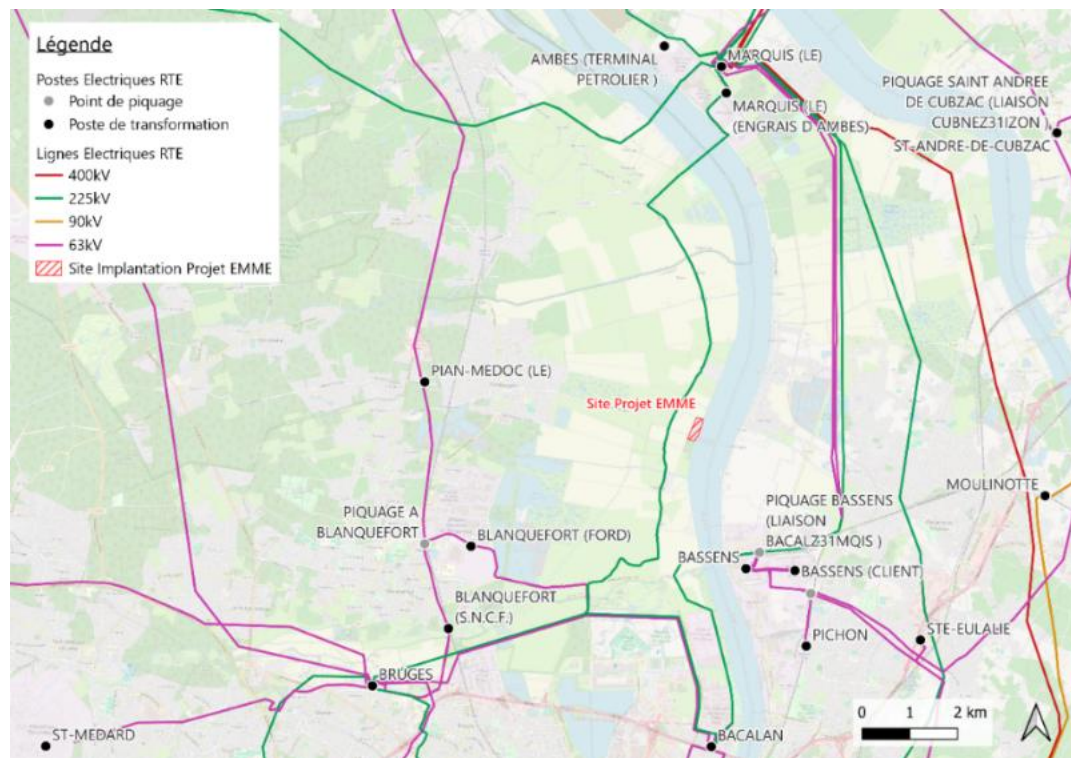
350 Kt/an

Vraquiers

150 Kt/an



LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE RTE DU SITE



- Un besoin d'une puissance électrique de **30 mégawatts (MW)**.
- La création d'une **ligne souterraine à 63 000 volts sur 7 km environ**.
- RTE sera le maître d'ouvrage du raccordement : depuis le site du projet jusqu'au poste de transformation du réseau électrique du Pian-Médoc.
- Une **concertation spécifique** pour le raccordement électrique dite « Fontaine » sera menée dans un second temps, après cette concertation préalable



LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE



500 emplois, dont

- **200 créés au sein de l'entreprise elle-même**
- 300 emplois indirects auprès d'entreprises prestataires locales.

2/3 sont des emplois de techniciens et d'employés qualifiés.



Aucune subvention locale

L'aide publique sollicitée est le **crédit d'impôt « industrie verte »**.



30 millions d'euros par an d'achats de services et consommables



Un laboratoire R&D de référence d'une quinzaine d'experts en science des matériaux et en génie des procédés.



La parole au public





L'instruction et le suivi du projet EMME





Peggy HARLE

Adjointe de l'unité départementale – Responsable de
cellule à la Direction régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Nouvelle Aquitaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation

- Qu'est ce qu'une installation classée pour la protection de l'environnement ?
- Procédures administratives applicables au projet EMME
- Rôle et actions des services de l'État

Installations classées pour la protection de l'environnement



- Certaines activités industrielles peuvent avoir des **impacts** et présenter des **dangers** pour l'environnement, la santé et la sécurité publique. Pour ces raisons, elles sont soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
- Une ICPE est définie à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement.
- La réglementation ICPE vise notamment à :
 - ✓ Prévenir les risques accidentels et les risques chroniques ;
 - ✓ Protéger les différentes composantes de l'environnement et réduire les impacts liés aux nuisances sonores et olfactives... ;
 - ✓ Préserver la biodiversité et l'usage des ressources ;
 - ✓ Lutter contre le réchauffement climatique.

Projet EMME

ICPE soumise à Autorisation classée

- SEVESO Seuil-Haut (risque accidentel)
- IED - directive européenne sur les émissions industrielles (risque chronique)

Procédures administratives - Projet EMME

Périmètre du projet : usine, zone d'apportement et raccordement électrique RTE

Dossier de demande d'autorisation environnementale (DAENV) :

- ✓ ICPE – projet classé SEVESO seuil haut (risque accidentel) et IED – directive européenne sur les émissions industrielles (risque chronique)
- ✓ Loi sur l'eau notamment zones humides, remblais en lit majeur
- ✓ Dérogation à la destruction d'espèces protégées



Préfet

Autres procédures en parallèle :

- ✓ Mise en compatibilité des documents d'urbanisme (porté par le GPMB)
- ✓ Permis de construire



**Collectivité :
Bordeaux Métropole**

Contenu DAENV – Projet EMME

Article D181-15-2 du code de l'environnement

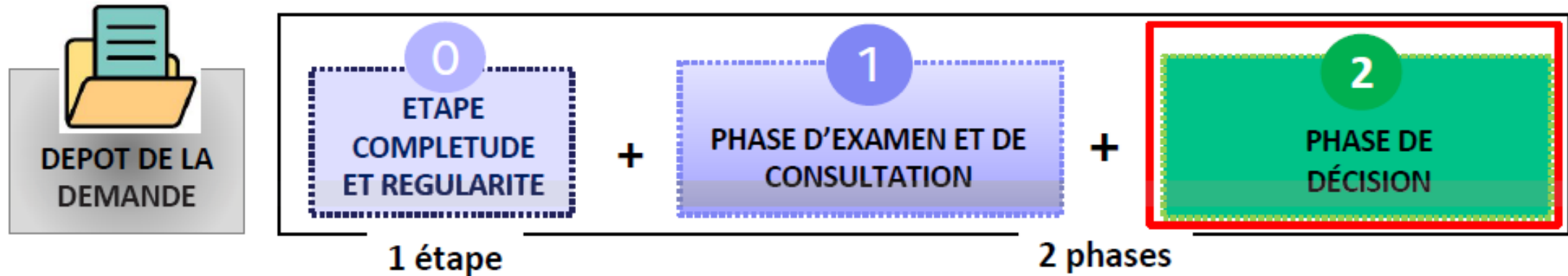
Liste non exhaustive :

- Demande / présentation du porteur de projet / description du projet
- Plans
- Résumé non technique
- Étude d'impact (articles R.122-4 à R.122-5)
- ✓ IED : examen des meilleures techniques disponibles / évaluation des risques sanitaires / rapport de base sur l'état des sols
- Étude de dangers
- ✓ SEVESO : obligation de l'arrêté ministériel du 26/05/2014 relatif à la prévention des accidents majeurs
- Calcul de garanties financières SEVESO (surveillance du site, maintien en sécurité en cas d'événement, intervention en cas d'accident ou de pollution)
- Pièces spécifiques des procédures embarquées : pièces IOTA, demande de dérogation espèces protégées, ...
- Etc...



**Confidentialité sur les éléments en lien avec le secret
industriel et avec la sûreté**

Déroulement de la procédure DAENV – Projet EMME

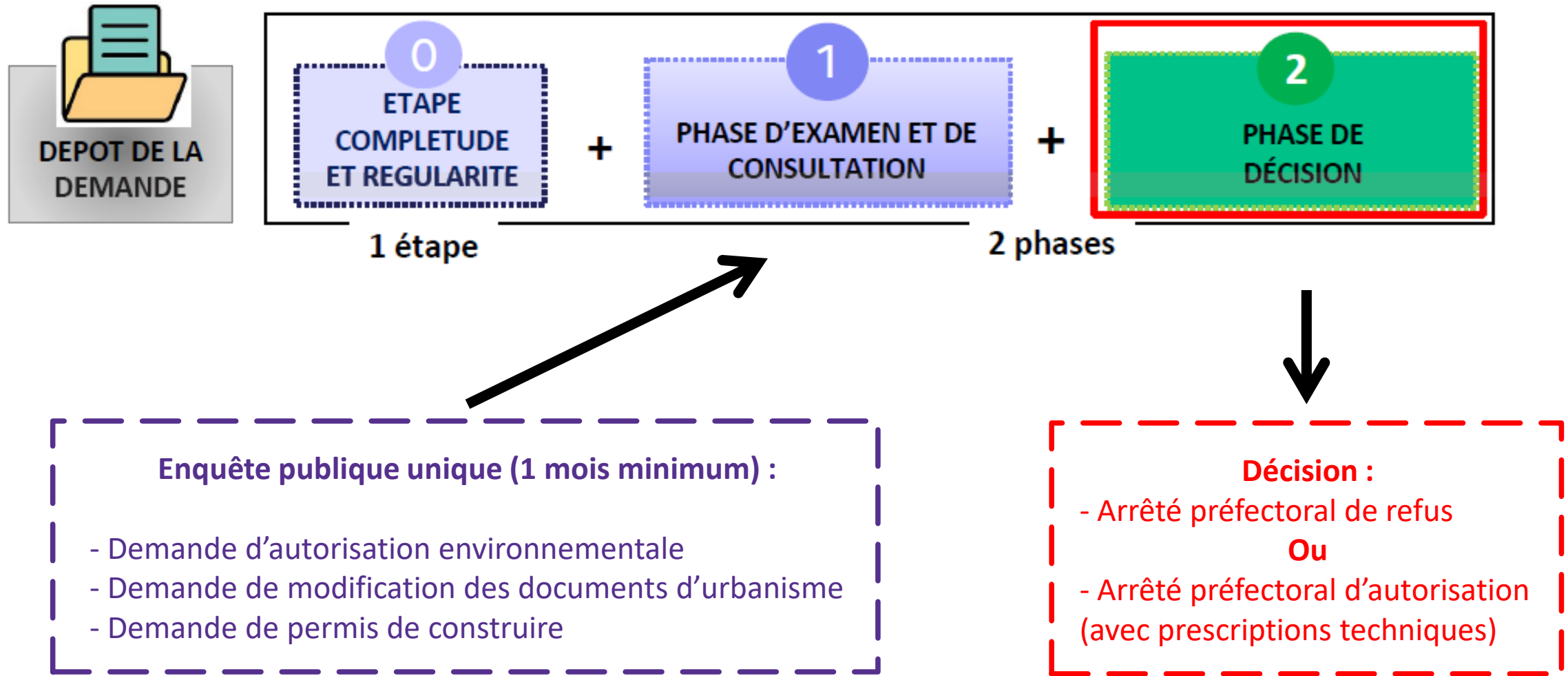


Service coordonnateur: Unité départementale – DREAL

Services contributeurs : Direction Départementale des Territoires et de la Mer, DREAL, Autorité Environnementale (MRAE), Agence Régionale de Santé, Commission locale de l'eau, Service Départemental d'Incendie et de Secours, etc.

+ Collectivités

Déroulement de la procédure DAENV – Projet EMME



- Instruction dossiers d'autorisation d'enregistrement, de modification et de cessation
- Proposition de prescriptions encadrant le fonctionnement du site tout au long de sa « vie »



encadrement réglementaire



surveillance des installations

- Inspections programmées ou inopinées
- Proposition au préfet de suites (mise en demeure) et sanctions administratives (ex : amende / astreinte, consignation de sommes)
- Etablissement de suites pénales au procureur de la République en cas d'infraction

Missions de l'inspection ICPE (UD - DREAL)

gestion de crise et retour d'expérience



- Participation à la gestion de crise
- Partage sur le retour d'expérience notamment des accidents / incidents

information des exploitants et du public



- Publication des rapports d'inspection sur internet (Géorisques)
- Commissions de suivi de sites
- Echanges avec les associations locales, avec les élus, les industriels

EXPLICATIONS SUR LE CLASSEMENT SEVESO DU PROJET EMME

Rubriques	Désignation de la rubrique	Classement
3250 (1)	Raffinage des métaux non ferreux	Autorisation IED
3420 (d)	Activité concernant la production de sels métalliques	Autorisation IED
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. Les produits présents dans l'installation : ▪ Le MHP ▪ Le sulfate de Nickel ▪ Le sulfate de Cobalt	Seveso Seuil Haut

1. Le classement SEVESO Seuil haut

1. N'est pas lié à des risques physiques ou à des risques de toxicité pour l'homme mais à des risques environnementaux **pour le milieu aquatique en cas d'accident** (rubrique 4510)

2. Est lié à la quantité de volume manipulé : la classification Seveso Seuil haut est lié au fait que EMME produit et stocke plus de 200 tonnes.

Les études montrent que l'impact est **circonscriit au périmètre de l'usine**.

Le classement SEVESO induit la **mise en place accrue de mesures de maîtrise des risques** et une fréquence plus importante des contrôles des services de l'État.

2. L'autorisation IED (Directive relative aux émissions industrielles) induit des contrôles à fréquence plus soutenue de la qualité des milieux (sols, eau, air, bruits) ainsi que l'obligation d'un récolement des pratiques à chaque édition des meilleures techniques disponibles.



L'OPPORTUNITÉ DU PROJET

LES ÉTUDES RÉALISÉES ET EN COURS :

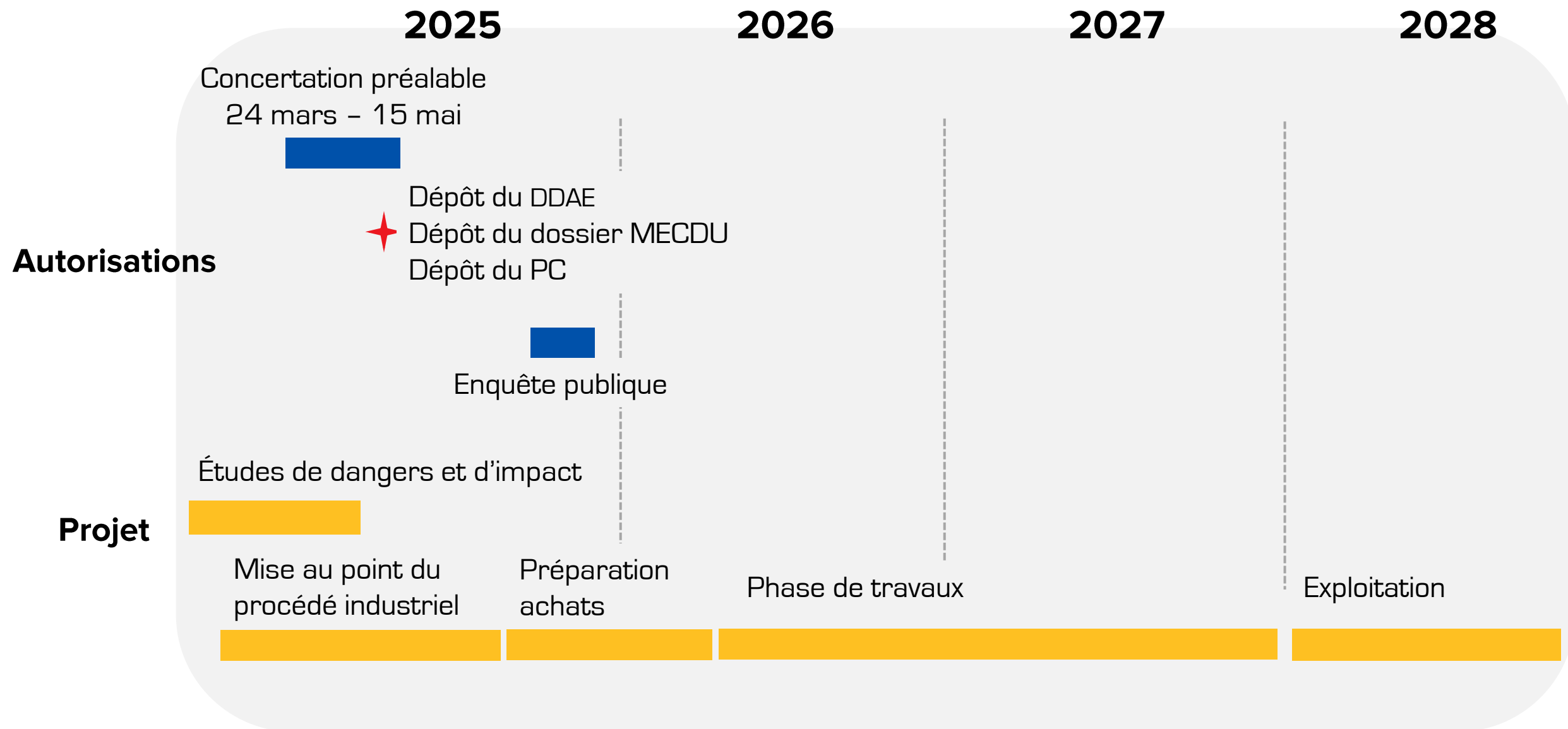
ÉTUDES	COMMENTAIRES
Volet nature	Recensement terrain et bibliographique sur 4 saisons (enjeux globalement faibles à localement plus fort sur le corridor écologique et la barge)
Étude de dangers	Analyse des risques présentés par les installations et les activités du site en cas de dysfonctionnements ou d'accidents. Seveso Seuil Haut : Focus alimentation, stockage et manipulation du MHP et des Sulfates de nickel et Cobalt
Études hydrauliques	Modélisation de l'emprise de l'usine dans le cas d'un plan de prévention des risques inondation pour évaluer les éventuels impacts sur les tiers et la mise en sécurité du site
Étude géotechnique / Remblais	Évaluation géotechnique du dimensionnement et des fondations du remblai
Sécurisation pyrotechnique	Diagnostic et opération réalisés
Diagnostic archéologique	Fouilles préventives prévues en Q2-Q3 2025
Étude alimentation en eau	Réduction du besoin en eau. Evaluation en cours des options d'alimentation en eau à court et long terme
<i>Autres études d'impact</i>	Nuisances sonores, olfactives, lumineuses...

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PROJET :





LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL





Jean-Frédéric LAURENT

Directeur Général



Mise en compatibilité du PLU intercommunal

Evolutions prévues

Mise en compatibilité du règlement

	PLUi Vigueur	DPMECDU	Evolution
US13	8,7 ha	36,8 ha	+28,1 ha
AU99	36,3 ha	0 ha	-36,3 ha
Ab	2,3 ha	10,6 ha	+8,3 ha
Ah	0,2 ha	0,2 ha	0 ha



Passage de 28,1 ha de zones à urbaniser à long terme en zones liées à l'économie

Augmentation de 8,3 ha des zones agricoles réservoirs de biodiversité

Mise en compatibilité du PLU intercommunal

Calendrier prévisionnel de la procédure

- Concertation préalable réalisée par le Port de Bordeaux du 2 avril au 20 mai 2024
- Bilan de la concertation réalisé le 6 juin 2024
- Dépôt du dossier : début du 2^{ème} semestre 2025
- Enquête publique commune avec le projet EMME
- Décision de mise en compatibilité du PLUi : début 2026



La parole au public





LES PROCHAINES ÉTAPES

Atelier Thématique#1

Ressources et impacts environnementaux

le **2 avril 2025, de 18h30 à 20h30**

À Parempuyre – Salle du Vieux Logis

À Blanquefort – Salle du Conseil Municipal

Visite de site

Le **5 avril 2025, de 9h30 à 12h30**

Sur le site du projet

Conférence-débat

« Matériaux Stratégiques et filière batterie »

le **7 avril 2025, de 18h30 à 20h30**

À Bordeaux – Cap Sciences



SITE INTERNET

PARTICIPATIF DU PROJET

Registre numérique



REGISTRE DE

CONTRIBUTIONS PAPIER

À disposition sur les lieux de
rencontre de la concertation



CAHIER D'ACTEURS

Support à télécharger/déposer
sur le site internet

LE SITE INTERNET PARTICIPATIF DU PROJET :

www.emme-concertation.fr



Pour vous informer
et contribuer, visitez :

**[www.emme-
concertation.fr](http://www.emme-concertation.fr)**